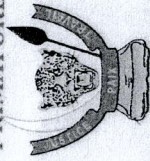


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARM
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 050/2023

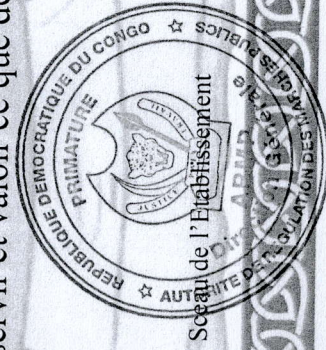
A L'ALE « CARITAS DEVELOPPEMENT IDIOFA »

Après avoir reçu la Convention n° 7367/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million cent septante quatre mille sept cent cinquante cinq, seize centimes (USD 1 174 795,16) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains huit mille deux cent vingt-trois, cinquante-sept centimes (USD 8 223,57).

Fait à Kinshasa, le 08/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i